

Recours au Règlement—M. McKinnon

M. le Président: Le député vient de nous rappeler la diversité des questions soulevées, quoique de façon détournée, au cours du débat de vendredi.

Je présente mes excuses au député de Yorkton—Melville (M. Nystrom). J'ai reçu préavis d'une question de privilège, et j'écoute le député.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, c'est avec regret que je dois soulever ce matin une question de privilège très grave, à mon avis, pour tous les députés. Elle découle des observations que le député de Kitchener (M. Reimer) a faites vendredi sur le Parlement, observations qui le discréditent et pourraient constituer un outrage à cette institution.

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: Votre rappel au Règlement concerne-t-il cette question de privilège?

M. Lewis: Oui, monsieur le Président, mon rappel au Règlement porte directement sur la question de privilège.

Le député a parfaitement raison de soumettre la question de privilège à l'attention de la présidence et de la Chambre aussitôt que possible. Mais étant donné la nature de cette question, il ne convient pas, d'après moi, d'en débattre maintenant sans que le député de Kitchener (M. Reimer) soit présent à la Chambre pour entendre les commentaires des députés et pour participer au débat. Nous essaierons de le rejoindre immédiatement pour qu'il puisse participer au débat sur cette question. Je vous demande d'en retarder l'étude en attendant.

M. le Président: Le député de Yorkton—Melville a soulevé une question. Sans pour autant se prononcer dans cette affaire, la présidence n'hésite pas à dire que c'est une question importante et peut-être bien un grief sérieux qui, selon ce qu'on en dira, justifie peut-être qu'on soulève la question de privilège.

Je demande aux députés de considérer que chaque fois qu'on soulève une question de privilège, j'ai l'habitude de demander si le député qui pourrait faire l'objet de la plainte est présent. Lorsqu'on porte plainte contre la conduite d'un autre député, la Chambre préfère s'assurer autant que possible que l'intéressé soit présent, même s'il faut pour cela retarder brièvement l'étude de la question. C'est probablement l'attitude la plus sage.

Cela dit, je me demande si le député de Yorkton—Melville, qui a fait valoir officiellement son point, pourrait attendre un peu, afin que le député visé par sa question de privilège soit présent. Ce serait le souhait de la présidence.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai une réserve au sujet de ce que vous venez de dire. Si pour des raisons imprévisibles le député ne venait pas avant un certain temps, la question n'aurait pas été étudiée le plus tôt possible.

M. le Président: Je peux assurer aux députés que la présidence est parfaitement au courant de la réserve faite par le député de Churchill (M. Murphy). Sans vouloir préjuger de l'emploi du temps des députés, j'espère que le député sera ici bientôt.

Le député de Yorkton—Melville.

M. Nystrom: Dans ce cas, monsieur le Président, par respect pour votre opinion, j'attendrai l'arrivée du député, pourvu que ce soit bientôt. Je ne le tiens pas directement du secrétaire parlementaire, mais je crois savoir que le député n'est pas loin.

M. le Président: J'imagine que la Chambre comprend l'intention de la présidence dans cette affaire.

Le député de Victoria (M. McKinnon) pour un rappel au Règlement.

* * *

RE COURS AU RÈGLEMENT

L'EXACTITUDE DES DÉCLARATIONS CONCERNANT DES PÉTITIONS

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, mon rappel au Règlement porte sur la pétition qui vient d'être présentée par la députée de Mount Royal (M^{me} Finesone). Dans son intervention, elle a dit qu'il y avait des milliers de signatures sur cette pétition. A l'examen, on constate qu'il y en a moins de 375.

• (1150)

Cette manie constante d'exagérer le nombre de noms figurant sur une pétition dévalorise la coutume fort honorable et consacrée par l'histoire consistant à faire présenter des pétitions par les députés au nom de leurs électeurs.

Cette pétition est bonne. Elle est correctement formulée et les pétitionnaires soulèvent un argument valable au sujet des droits de douane sur les livres. De nombreux Canadiens sont de cet avis. Pourquoi faut-il que les députés ternissent cette coutume en citant des chiffres fantaisistes et en faisant circuler les pétitions d'un député à l'autre pour donner l'impression qu'elles proviennent d'un beaucoup plus grand éventail de circonscriptions qu'en réalité? Cela me dépasse.

Je sais que vous êtes tout à fait d'accord avec moi, monsieur le Président, mais nous ne réussissons apparemment pas à convaincre les députés de certains partis d'avoir une attitude franche. Je ne sais pas ce qu'on pourra faire, à moins de changer complètement le règlement en ce qui concerne les pétitions présentées à la Chambre.